

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **7/12/2020**



sommaire

Propos introductif du Président 3

Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional

Budget primitif 2021 du Conseil régional
de Bourgogne-Franche-Comté 7

Schéma régional de l'œnotourisme 2021/2030 15

Protocole d'accord des lignes de dessertes fines
du territoire avec l'État 17

Charte laïcité 20

Autosaisine "La réduction des déchets en BFC : est-ce possible ?"

Vote et Déclaration 22



propos introductionnel du président

Mes chers collègues,
Nous voici à nouveau réunis dans un format d'assemblée mixte, pour certains en présence à Besançon et pour d'autres en visioconférence répartis dans la région voire au-delà.

Nous aurons l'occasion de tester quelques nouvelles modalités et je sollicite votre indulgence, si jamais des difficultés techniques devaient apparaître, mais aussi votre discipline pour le strict respect des règles de protection et de distanciation en raison de la crise sanitaire qui sévit toujours.

Une émotion forte que je souhaite partager avec vous aujourd'hui :

- Le départ au 31 décembre de plusieurs conseillères et conseillers. Il s'agit pour eux de la dernière plénière et il n'est malheureusement pas possible de leur marquer notre attachement par un véritable temps de convivialité.

Il s'agit de Gilles Denosjean, d'Aurélie Martin-Garraud, de Jean-Pierre Mugnier, qui m'ont informé de leur démission au 31 décembre.

Mais également de Bernard Avon, Christian Baqué, Jean-Pierre Courtejaire, qui nous avaient rejoints il y a très peu de temps, Daniel François et Dominique Guyon, qui nous quittent conformément à ce qui est prévu dans l'arrêté préfectoral de nomination.

Aurélié, Gilles, Jean-Pierre, Bernard, Christian, Jean-Pierre, Daniel et Dominique, chers conseillère et conseillers, mes amis... je vous remercie sincèrement.

Notre Assemblée restera marquée par votre engagement en notre sein et je garderai la mémoire des temps passés avec vous.

Une page se tourne, nous accueillerons prochainement de nouveaux conseillers, l'aventure continue, sur ce grand chantier qui est le nôtre, je dirais que les ouvriers se relaient, se remplacent... et que vous poursuivrez, au dehors de notre institution, l'œuvre commencée ici. Nous aurons plaisir à rester en contact avec vous.

Alors ?

2020, "*annus horribilis*" ?

Oui, tout a été dit sur cette année et il y aura bien un Avant et un Après !

Nous avons toutes et tous été touchés, meurtris, les questionnements sont nombreux, les conséquences ont été dramatiques et cela risque de continuer, malheureusement, dans les champs du social, de l'économie mais aussi de l'environnement...

Urgence sanitaire avec des hôpitaux saturés, confinements de la population, le retour du couvre-feu, arrêt complètement inédit de l'activité économique, atteintes à la démocratie... qui aurait pu imaginer que nous vivrions cette crise mondiale il y a un an ?

Alors, essayons d'imaginer une année 2021 au cours de laquelle la situation pourra s'améliorer. Saurons-nous tirer les leçons de ce que nous avons vécu ? Il est certain que nous devons maintenant apprendre à vivre avec ce virus.

Je vous propose ainsi, mes chers collègues, de placer cette dernière assemblée plénière de l'année 2020 résolument sous le signe de l'optimisme, et dit autrement et de façon plus imagée, ici en terre de Bourgogne-Franche-Comté, en terre d'œnologie, regardons le verre à moitié plein ! Notre CESER a su maintenir son activité au cours de cette année 2020 avec de nombreux travaux et productions.

Pour les saisines et autosaisines :

- Femmes et monoparentalité, un double constat d'inégalités.
- Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective - fédérer pour réussir en Bourgogne-Franche-Comté.
- Le numérique au service des habitants et des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté.
- Soutenir les associations en développant les emplois.
- Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement ?
- Les incidences de la pandémie Covid-19 sur l'éducation et la formation en Bourgogne-Franche-Comté.

Et, qui sera présentée ce jour, j'y reviendrai,

- La réduction des déchets en Bourgogne-Franche-Comté : est-ce possible ?

De nombreux avis portant sur des rapports du Conseil régional ont été préparés.

Des contributions significatives méritent d'être évoquées, sur le projet de loi 3D (Décentralisation, Déconcentration et Différenciation, avec, depuis, un quatrième D comme décomplexification), et sur le plan de relance, en amont de sa construction, puis sur le PAIR, Plan d'Accélération de l'Investissement Régional...

Des relations régulières entre notre Assemblée et le CESE national, du type gagnant-gagnant, sur des sujets comme la formation professionnelle, la gouvernance et le financement des entreprises ainsi que très récemment, le 1^{er} décembre, sur le numérique éducatif, la formation et la CoVid, à l'occasion d'une participation en visioconférence de Françoise Frèrebeau, Élise Moreau, Claudine Orsaczek aux travaux de la section Éducation, Culture et Communication du CESE.

Des représentations et interventions tout au long de l'année...

J'ai évoqué, mes chers collègues, les atteintes au Social, à l'Économique et à l'Environnement... ces sujets constituent justement notre ADN, présents dans notre intitulé. Alors optimisme oui, car il nous faut aller de l'avant, mais aussi une grande vigilance, pour l'année à venir, vigilance qui sera de mise dans nos réflexions et nos travaux !

Je souhaiterais faire un focus particulier ou souligner trois secteurs en particulier qui méritent de notre part une attention.

Le tissu associatif, facteur essentiel du lien social, fortement fragilisé depuis des années par la crise du bénévolat et le tarissement des fonds publics. Il est, sera fortement impacté. Il requiert de notre part une vigilance particulière et une attention soutenue.

Le secteur de la culture, de la production des œuvres à leur diffusion, doit mobiliser nos énergies. Parce que la culture est trop souvent considérée comme un supplément d'âme des politiques publiques, et elle ne doit pas devenir la variable d'ajustement de la rigueur budgétaire et l'oubliée de la relance.

Et à la lecture de l'accord de relance, Madame la Présidente, j'ai pu noter avec satisfaction la mise en œuvre de politiques particulières sur ces secteurs.

Parce que la culture, dans la diversité de ses expressions, représente bien ces fils tissés, multicolores, sur la trame de notre histoire commune, je dirais même de notre Humanité, liant notre passé à notre avenir, pont entre la connaissance de notre monde actuel et l'idéal d'un monde à construire.

Enfin, la Jeunesse ou nos Jeunesses, avec lesquelles et pour lesquelles nous avons cette mission d'imaginer et de construire l'avenir. Ne coupons pas le fil ténu de la transmission qui passe par l'éducation, la formation, l'apprentissage, l'emploi.

On ne peut se résoudre à admettre la précarité et la pauvreté pour une partie non négligeable des étudiants de notre pays.

Les jeunes sont l'avenir, il n'y a pas d'avenir sans espoir.

Deux temps importants pour ce qui concerne notre CESER en 2021, le renouvellement du Bureau prévu à la plénière du 26 janvier et les élections régionales dont le report est annoncé pour juin. Plusieurs conseillers se sont émus d'entendre un élu régional, du rassemblement national, proposer de supprimer le CESER à l'occasion de la dernière plénière du Conseil régional. Il s'agit malheureusement d'un discours récurrent pour ce groupe politique.

L'année 2021 doit nous permettre de valoriser largement nos travaux, de faire en quelque sorte le "Service Après Vente", diversifier notre communication, aller plus encore vers les décideurs, les acteurs régionaux, les citoyens, la jeunesse... d'expliquer ce qu'est le CESER, souvent mal ou même pas du tout identifié dans le paysage régional, parfois dénigré... porter notre parole, nos préconisations, débattre, convaincre...

Je vous le dis très souvent, mais ici encore et plus que jamais votre rôle, notre rôle d'ambassadeur sera déterminant ! Soyez acteurs et force de proposition !

Pour ce qui concerne notre Plénière d'aujourd'hui, mes chers collègues, notre ordre du jour comprend 4 temps principaux.

La Région nous a soumis 4 rapports, dont celui portant sur le budget primitif 2021, dernier budget de la majorité, d'une importance considérable dans le contexte de la crise sanitaire et des enjeux qui en résultent pour notre région. Le Schéma régional de l'œnotourisme 2021/2030, le Protocole d'accord des lignes de dessertes fines du territoire avec l'État ainsi que la Charte Laïcité constituent les autres sujets que nous aborderons ensemble.

Attractivité de notre Région, mobilité... "partout et pour tous", vivre ensemble... voici des préoccupations essentielles que nous partageons et sur lesquelles des dispositions nous sont proposées.

L'autosaisine, ensuite, dont le titre est "La réduction des déchets en Bourgogne-Franche-Comté : est-ce possible ?".

Elle sera présentée par ses rapporteurs, Marie-Laure Schneider et Christian Baqué. Que tous les acteurs de ce travail qui s'inscrivent dans la suite de nos réflexions sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, soient ici remerciés, les membres de la commission Territoires-Environnement présidée par Jean-Pierre Mugnier, le chargé d'études, Nicolas, mais aussi toutes les personnes rencontrées et auditionnées.

Et puis, une restitution sur les 8 ateliers de la semaine du 16 au 20 novembre vous sera faite. Une semaine riche avec une forte participation de votre part, beaucoup d'échanges et de propositions... soyez-en remerciés, ainsi que Joseph Battault, qui a porté ce travail considérable, accompagné par Françoise Bévalot, Caroline Debouvry et Bouchra Habbache, avec l'appui du Secrétariat général.

Ce véritable foisonnement qui résulte de vos échanges nous servira pour la feuille de route, à construire collectivement ensemble durant le premier trimestre 2021.

Enfin, un bilan de la communication sera présenté par Valérie Marcand, notre chargée de communication. 2020, une année particulière ici aussi.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en quelques mots, et conformément à nos habitudes, s'il y a des déclarations, interventions, bien évidemment, je vous cède la parole.

Dominique ROY
Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Déclaration de Sandrine Carrette, au nom de la FSU

Suite à la crise du covid, les plans de licenciements se multiplient de la part des grandes entreprises. Sur l'ensemble du territoire, des petites entreprises, des commerces ferment, mettant de plus en plus de personnes au chômage et dans la précarité.

Alors que la crise a révélé de façon criante des inégalités sociales, rien ne semble véritablement prévu pour traiter la situation. Parmi les plus touché.e.s, les jeunes sont en première ligne. La priorité doit être donnée à la jeunesse, en particulier par l'éducation, la formation, l'insertion et l'emploi.

Depuis plusieurs années, les moins de 25 ans, surtout les moins qualifié.es, ont un taux de chômage deux fois plus élevé que celui de leurs aîné.e.s. Il faut attendre l'âge de 29 ans en moyenne pour obtenir son premier emploi stable. La crise sanitaire aggrave la situation et impacte l'ensemble des recrutements et particulièrement celui des jeunes.

De plus, la jeunesse est singulièrement visée par les politiques gouvernementales régressives (baisse des APL, réformes du bac, de l'université et de la recherche...) et subit, dès qu'elle se mobilise, une répression inadmissible.

Au contraire, il est urgent de suspendre immédiatement la réforme de l'assurance chômage que le Conseil d'État a censuré en partie, et de lui substituer une protection sociale garantissant le droit au travail et à un revenu de remplacement pour toutes et tous.

L'annonce de l'aide pour quelques mois de 900 euros, pour certain.es précaires, sonne comme une provocation au vu des conditions drastiques de son obtention. C'est une aumône, qui exclut la majorité des 2 à 3 millions de précaires, intérimaires, saisonnier.es, extras hôteliers, guides touristiques, CDD de tous les secteurs, et tous les travailleurs et travailleuses sans papier.

Dans le même temps qu'il nous impose de graves régressions sociales, le gouvernement remet à l'ordre du jour une réforme systémique des retraites et laisse à nouveau entrevoir des mesures d'âge ou d'allongement des durées de cotisations.

Dans ce contexte, le gouvernement multiplie les lois liberticides, portant atteinte à des libertés fondamentales : le projet de loi sécurité globale, le nouveau schéma national du maintien de l'ordre, le délit d'entrave compris dans la loi de programmation de la recherche, le projet de loi sensé renforcer les principes républicains. Ces choix marquent une dérive autoritaire inquiétante.

Le but du gouvernement, est clairement de restreindre la liberté d'informer, la liberté de la presse et de priver la population d'user de son droit d'expression, d'être informée, de manifester, de s'organiser pour gagner de nouveaux droits.

La FSU appelle donc à la plus grande vigilance ainsi qu'à la mobilisation des forces vives, notamment des citoyens et de la société civile pour le droit au travail, l'emploi, contre le chômage et la précarité, pour les libertés et les droits, et contre les violences sous toutes ses formes.

Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional
**Budget primitif 2021 du Conseil régional
de Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

En 2021, la Région oriente ses actions autour des cinq grandes priorités suivantes :

- Réagir face à la crise et contribuer à la relance économique : soutenir les acteurs économiques, préserver les emplois et protéger les salariés.
- Anticiper l'avenir, en répondant aux enjeux de l'éducation, des mobilités et des solidarités.
- Intensifier l'engagement de la Région dans l'ère des transitions énergétiques, écologiques, et numériques.
- Garantir la coopération avec l'Europe, l'État et les territoires, pour une action coordonnée, efficace et solidaire.
- Mobiliser nos ressources humaines et notre expertise.

Le BP 2021 s'élève à 1 939,7 M€, soit une évolution de 18,9 % par rapport au BP 2020.

Les recettes (1 939,7 M€) sont réparties comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 1 280,2 M€
- Recettes d'investissement : 155,6 M€
- Emprunt d'équilibre : 503,8 M€

Les dépenses (1 939,7 M€ dont 786,1 M€ en investissement et 1 153,6 M€ en fonctionnement) sont réparties selon les fonctions suivantes :

- Formation professionnelle et apprentissage : 248,9 M€ (fonction 1)
- Enseignement : 326,9 M€ (fonction 2)
- Culture, sport, loisirs : 46,8 M€ (fonction 3)
- Santé et action sociale : 2,2 M€ (fonction 4)
- Aménagement des territoires : 71,7 M€ (fonction 5)
- Gestion des fonds européens : 111,3 M€ (fonction 6)
- Environnement : 50,9 M€ (fonction 7)
- Transport : 699,2 M€ (fonction 8)
- Action économique : 197,6 M€ (fonction 9)
- Services généraux : 111,6 M€ (fonction 0)
- Dépenses non ventilées par fonction : 72,2 M€

Les engagements pluriannuels se répartissent en autorisations de programme (571,8 M€) et en autorisations d'engagement (999,2 M€).

Avis du CESER

Un pilotage renforcé pour faire face aux incertitudes

Comme le CESER avait pu le souligner dans son avis relatif aux orientations budgétaires, le contexte budgétaire 2021 s'annonce particulièrement incertain (situation sanitaire, croissance économique, dégradation des finances publiques...). Les collectivités locales vont devoir composer avec de multiples inconnues, à la fois en termes de recettes et de dépenses. C'est particulièrement le cas de la Région dont la fiscalité est de plus en plus sensible à l'activité économique. La Région table ainsi sur une évolution de - 4 % des recettes de fonctionnement pour 2021, à périmètre constant. Ces incertitudes s'expriment également au niveau des dépenses. À ce titre, le BP 2021 prévoit une "réserve de précaution" de 30 M€ de crédits de fonctionnement qui ne seront pas exécutés tant que la collectivité n'aura pas plus de visibilité sur les recettes.

Le BP 2021 est également marqué par un important effort fait en matière d'investissement, conséquence de la mise œuvre du plan pluriannuel d'investissement et du PAIR (plan d'accélération de l'investissement régional adopté en octobre 2020). Il en résulte une augmentation notable des emprunts, le BP 2021 affichant un volume prévisionnel de 503,9 M€ d'emprunt d'équilibre. Les investissements seront majoritairement financés par l'emprunt en 2021.

Dans ce contexte d'incertitudes et d'investissement massif, la Région envisage de renforcer ses modalités de pilotage budgétaire et financier, élément "clé" tant d'un point de vue politique que technique (cf. avis du CESER relatif aux OB 2021). Le niveau de recettes sera en effet déterminant pour la bonne mise en œuvre des politiques publiques, toute diminution pouvant obérer assez largement les capacités d'action de la Région. Le CESER approuve ces modalités de pilotage renforcées. Elles rejoignent des préoccupations et des préconisations qu'il avait formulées dans plusieurs de ses avis en matière de suivi budgétaire et de prospective financière (avis relatifs au CA 2018 et au BP 2020, notamment).

Préparer l'avenir en retrouvant une capacité d'autofinancement

La crise liée au coronavirus a bouleversé la stratégie financière de la Région. Le Conseil régional a ainsi délibéré (en juin 2020) afin de dégrader la capacité de désendettement de la Région à 9 années à l'horizon 2024, et ce pour faire face aux impacts budgétaires de la crise. Comme le CESER l'avait noté dans son avis relatif aux OB 2021, il s'agit notamment d'une conséquence mécanique d'une hausse de l'endettement et des investissements portés par le PAIR. Les marges de manœuvre apparaissent désormais très réduites, même si la Région a engagé des actions visant à diversifier ses sources de financement et à minimiser les frais financiers (ex : recours au marché obligataire).

La Région a ainsi utilisé au maximum les moyens dont elle disposait pour faire face à la crise. Elle doit désormais reconstituer sa capacité d'autofinancement, afin de retrouver progressivement des marges de manœuvre et préparer l'avenir.

Poursuite de la stratégie de mandat et réponse à la crise

Le CESER note que ce budget s'inscrit dans la continuité de la stratégie de mandat 2016-2021, tout en intégrant de nouvelles actions permettant de répondre à la crise. A ce titre, il se réjouit du soutien du Conseil régional à l'économie de proximité, par l'inscription d'une enveloppe de 30 M€ de dépenses de fonctionnement qui vise également à contribuer à lutter contre la précarité.

Plus globalement, le CESER note avec satisfaction que son observation émise à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires 2021 a été prise en compte par le Conseil régional, à savoir que les champs de compétences non obligatoires de la Région (culture, sport, santé...) ne deviennent pas des variables d'ajustement.

Observations sur les politiques publiques (par fonction budgétaire)

Formation professionnelle et apprentissage, enseignement

Le CESER constate que beaucoup d'argent public est injecté via le BP 2021 (mise en œuvre du PAIR). Comme il l'avait noté dans son avis relatif à ce plan (octobre 2020), les mesures de relance sont complémentaires avec les politiques de formation de droit commun¹. Leur intégration dans la nomenclature budgétaire est néanmoins complexe à appréhender, notamment du fait de la multiplicité des dispositifs de formation. Compte tenu de l'importance des moyens mobilisés, le CESER sera attentif à la mise en œuvre de ces mesures de relance et à leur bonne articulation avec les dispositifs existants, dans un souci d'efficacité, d'efficience et de cohérence de l'action publique. Il s'agira notamment de disposer d'indicateurs de suivi permettant de mesurer la plus-value réelle de ces nouveaux investissements, alors que la situation présente de multiples urgences.

(1) En matière de formation, le rapport de l'exécutif relatif au PAIR indique qu'en complémentarité du PAIR, la Région se fixe une feuille de route autour des trois axes suivants :

- L'adaptation des compétences aux besoins émergents pour accompagner les entreprises et les acteurs locaux vers l'économie de demain.
- L'adaptation de ses priorités de formation en direction des plus vulnérables, et notamment des jeunes, en cohérence avec le plan de l'État.
- La veille et l'expérimentation pour favoriser les innovations sociales.

Il en est ainsi de la situation des étudiants. Dans son avis relatif aux OB 2021, le CESER soulignait "les écarts entre étudiants en soins infirmiers et étudiants de l'enseignement supérieur². Il existe par exemple au niveau régional, des pratiques différentes d'un IFSI à un autre, où les tenues des étudiants sont parfois mises à disposition par les établissements, d'autre fois à la charge des familles". Il exprime son inquiétude face à des situations génératrices d'iniquité et appelle à une meilleure harmonisation des dispositifs pour que les inégalités ne soient pas davantage creusées par la situation de crise.

Le CESER pour autant félicite la Région pour ses efforts et sa réactivité pendant la crise.

S'agissant du numérique, le CESER salue les investissements dans le numérique éducatif, mais réitère les points de vigilance dans son rapport de saisine 2019 sur une nécessaire réflexion sur les enjeux d'apprentissage, d'impacts environnementaux. Le numérique n'est pas une fin en soi et il convient de vérifier la plus-value des nouveaux investissements au regard des équipements existants dans chaque environnement en prenant en compte les actions de l'ensemble des acteurs.

En ce qui concerne l'équipement des élèves boursiers et la formation des publics précaires, le CESER invite à la vigilance pour qu'il y ait une cohérence entre les outils proposés et le matériel utilisé par ces publics. Il regrette que les élèves boursiers des classes de seconde des lycées généraux et technologiques, et les élèves boursiers des classes de première année de CAP des lycées professionnels, ne soient pas équipés avant la rentrée 2021. Il apprécierait que des solutions transitoires soient trouvées en 2021. Il note pour autant que les EPLE ont répertorié les élèves qui ont besoin de matériel, et qu'ils prêtent du matériel pour l'instant.

En matière d'orientation, le CESER souligne la nécessaire communication des dispositifs auprès des étudiants. Au-delà de l'impression d'immédiateté due à la crise, il est nécessaire d'avoir une réflexion sur la façon de préparer demain.

Jeunesse

À l'instar de ses remarques émises sur le BP 2020 l'an passé, le CESER regrette la non-inscription au budget régional du dialogue structuré avec les jeunes. Dans ce cadre, les conseillers et conseillères de la commission "Cadre de vie et société" réitèrent leurs observations : même s'il est prévu d'inscrire le projet de dialogue structuré avec les jeunes dans le cadre du contrat de plan État-Région, à ce jour aucune certitude n'existe sur la prise en compte réelle du projet dans le contrat.

Numérique

Le CESER salue la dynamique positive enclenchée au niveau des réseaux d'initiative publique. Il a fait remonter au Conseil régional les problématiques d'affrontements entre opérateurs lors de la pose des réseaux de fibres qui génère des coupures de réseaux chez les particuliers.

Plus globalement, le retard d'équipement de la région en haut débit étant connu, le CESER souhaite disposer du maximum d'informations sur l'état d'avancement des connexions fibre en région. Il a bien noté les difficultés à cet égard de la disponibilité des données au sein des réseaux d'initiative privée.

Au-delà d'investissements ponctuels, la question des contours futurs de l'économie impactée par le numérique reste entière. Quelle stratégie la Région définira-t-elle face au foisonnement d'initiatives ? Quel accompagnement, quel conseil ? Le CESER a noté les initiatives prises par la Région, à commencer par la création de l'agence régionale du numérique, qu'il a salué dans son avis récent sur la feuille de route des usages du numérique. Il a noté avec intérêt que la filière numérique sera associée aux réflexions.

Énergie

Le CESER note que l'effet accélérateur de la DM1 et du PAIR sur le BP 2021 est indéniable. Il s'interroge néanmoins sur la pertinence de conserver les références à l'atteinte du label BBC au regard des nouvelles réglementations thermiques. Il a fait remonter la difficulté de trouver des entreprises locales, compétentes et en capacité d'intervenir. Les problématiques

(2) Ainsi l'étude de la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers (FNESI) "Séjour de la Santé - Note sur la revalorisation des indemnités de stage" souligne l'écart entre les indemnités versées aux étudiants en soins infirmiers (entre 28 et 50 euros par semaine, soit entre 0,80 et 1,30 euro/heure) et celui des indemnités de stage des étudiants de l'enseignement supérieur (3,9 euros/heure).

de départs de collaborateurs dans les TPE sont soulevées. Il se félicite des actions proposées par le Pôle Énergie BFC, centre de ressources régional tout en soulignant que les formations n'ont pu se faire de façon pragmatique crise sanitaire oblige.

Le CESER apprécie le projet de cartographie des opérateurs par la Région tout en s'interrogeant sur la capacité à recenser des acteurs qui changent rapidement. Il a bien noté que le Pôle Énergie BFC était co-administré par la Région et les organisations professionnelles.

Concernant la rénovation des logements privés, le sujet a fait débat particulièrement. Les volumes des avances financières sont très faibles. Le CESER invite à ne pas sous-estimer la problématique des passoires énergétiques. Il a pris note des éléments d'explication de la Région quant aux coûts ramenés par bénéficiaire d'une part, et d'autre part, quant à sa volonté de positionner sa valeur ajoutée sur le conseil, l'accompagnement, l'information et le conseil aux particuliers. Il indique que près de 80% des audits donnent suite à une réalisation de travaux.

Un point d'attention particulier concerne l'information des bénéficiaires potentiels, puisque l'on constate que de nombreux citoyens méconnaissent les dispositifs permettant de réaliser des économies d'énergie. Pour autant, plusieurs opérateurs existent (ex : espaces Infoénergie Bourgogne-Franche-Comté, membres du réseau FAIRE) et des moyens financiers importants sont mobilisables, notamment au niveau de France relance (dispositifs MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov'Copro).

Fonds européens

Dans la perspective des programmes européens 2021-2027, le CESER attire l'attention de la Région sur la possibilité d'allouer du FEDER aux grandes entreprises et aux ETI, nonobstant la réglementation européenne relative aux aides d'État (notamment). Il constate que dans d'autres Régions (AURA, Grand Est), les grands groupes peuvent bénéficier de fonds européens alors que cela n'est pas possible actuellement via le FEDER 2014-2020 en Bourgogne-Franche-Comté. Il souhaite pouvoir retravailler cette question avec la Région dans le cadre des programmes européens 2021-2027 en cours d'élaboration et pour lesquels le CESER émettra prochainement un avis (janvier 2021).

Environnement

Concernant la partie "Déchets/Économie circulaire", on constate la baisse de 60% de l'AP (-300 000 €), prenant ainsi en compte le basculement des dossiers au PAIR (10 M€ en AP au BS 2020). Le CESER regrette cette particularité qui ne fait que donner un appel d'air à certains projets mais est loin de l'ambition régionale portée par le volet "déchets" du SRADDET.

Transport

Le CESER ne peut que se féliciter que la Région ait été la première en France à avoir mis en place les bassins de mobilités, déclinaison de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) et faisant de la collectivité l'architecte des mobilités.

Train

Une forte incertitude concerne les recettes ferroviaires (des premiers chiffres font état d'une baisse de fréquentation TER, de moins 63% en région BFC, moins 69% en moyenne nationale et moins 59% pour la région la moins affectée). Le CESER prend acte que les comptes définitifs TER 2020 ne seront connus qu'en 2021.

S'agissant de la poursuite de la stratégie d'investissement et le financement de la troisième et dernière tranche d'acquisition de matériel roulant, le CESER note les investissements majeurs dans le matériel ferroviaire de l'ordre de 400 M€ depuis le début du mandat et les efforts restant à fournir.

S'agissant du remplacement des rames Régiolis pour la ligne Laroche-Migennes/Paris-Gare de Lyon, le CESER a noté que ce sujet était travaillé en coopération avec Ile-de-France Mobilités. Il attire l'attention de la Région pour que ce remplacement, s'il génère des capacités supplémentaires (notamment par le biais de places debout), ne se fasse pas au détriment du confort de voyage.

Car

Le CESER note positivement les efforts en matière environnementale à l'occasion du renouvellement des marchés. Cela fait écho aux recommandations formulées notamment dans son rapport d'autosaisine "Réussir le transfert à la Région de la compétence transports scolaires et interurbains" (mars 2017).

Rappelant également son attachement à la notion d'accessibilité dans ses précédents travaux, le CESER préconise également de prendre en compte les besoins des Personnes à mobilité réduite, en invitant les opérateurs à proposer des bus à plancher bas.

Action économique

En premier lieu, le CESER relève l'attention portée à l'économie de proximité et à la reconnaissance de son rôle dans la vie des territoires, contribuant au maintien du lien social, à l'accueil des jeunes en formation professionnelle et à l'insertion professionnelle. Par là-même, le maintien du tissu de TPE et de PME est déterminant. Ainsi, le CESER relève le soutien du Conseil régional, via une enveloppe exceptionnelle de 30 M€ inscrite en section de fonctionnement, en faveur de l'économie de proximité, des PME et des TPE, et pour contribuer à la lutte contre la précarité (accompagnement d'associations caritatives). Ce montant risque d'être insuffisant, mais la Région, en la matière, fait preuve d'une anticipation qu'il convient de souligner.

Si des réponses ont été apportées sur les aides aux TPE/PME, deux fonds étanches dont l'un (investissement) soumis à contrôle, l'aide aux filières (aéronautique notamment) ne s'engage pas sur le recherche d'une intervention dans la stratégie des entreprises (quid de l'avenir de SKF, d'Aubert & Duval peut être demain, de l'utilisation des fonds relocalisation et innovation à destination de ces entreprises...). De même, en matière d'hydrogène la présence de la région dans le développement de Faurecia à Bavans, centré sur le stockage d'Hydrogène ne peut être la seule réponse à la perte de R&D sur les systèmes pile à combustible au profit d'AURA.

Le CESER souligne la qualité des actions menées par la Région dans le domaine agricole, même si elles peuvent être ponctuelles, sur certains sujets. Il conviendrait toutefois de prioriser ces actions. L'agronomie est un sujet essentiel. Une étude des sols permettrait des traitements plus ciblés, et donc une réduction de l'empreinte de l'agriculture sur l'environnement.

Malgré un contexte difficile, un travail important est réalisé entre la profession agricole et la Région. Les investissements sur la ressource en eau, sur le photovoltaïque ne seront cependant rentables qu'à très long terme. Pour autant, il s'agit d'une évolution intéressante, qui structure l'agriculture de demain.

Sur la modification du Programme de développement rural (PDR), actuellement en discussion, il est demandé une convergence des PDR. Il est en effet indispensable qu'il n'y ait plus de distorsions de traitement entre les agriculteurs de Bourgogne et de Franche-Comté.

Le CESER relève, une nouvelle fois, le rôle majeur de la Région dans le soutien direct aux acteurs de l'ESS et notamment auprès des structures Entreprise d'Insertion et celles de l'aide à domicile.

Le CESER se félicite également des crédits proposés pour le déploiement de la stratégie régionale de la biodiversité. Sur la transition énergétique, il relève une augmentation significative en AP et AE.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 9 abstentions.

Déclaration de Caroline Debouvry, au nom du 1^{er} collège

Ce budget, marqué par un fort endettement à venir va mettre la Région sous tension financière sans précédent, laissant peu de marge de manœuvre pour l'avenir.

De la même manière, l'État sera beaucoup plus endetté encore, plongeant notre pays dans une dépendance accrue aux porteurs de dettes souveraines et à la merci d'une crise financière, à l'image de celle de 2008/2009.

Par ailleurs, durant cette crise sanitaire les débats nationaux et régionaux n'ont porté essentiellement que sur l'impérieuse nécessité d'intervention de l'État et des Régions, sur l'obligation d'un État providence responsable, ouvrant le guichet comme jamais pour faire face aux besoins plus ou moins justifiés d'une économie blessée.

Notons l'intervention de l'Europe, avec ses 750 milliards d'euros, dont 40 pour la France. Cette abondance de moyens venant d'en haut ne doit pas déresponsabiliser les décideurs à tous les niveaux. Après les discours d'avant crise, sur la nécessité de réduire l'endettement de notre pays, le revirement de l'État a généré une réaction similaire de toutes les collectivités territoriales chacune emboîtant le pas de l'endettement. Précisons que, dans cette situation, ne pas suivre aurait été désastreux pour notre région.

En conclusion... Tant mieux diront certains, dangereux diront d'autres...

Les conséquences ne seront tout de même pas neutres pour l'avenir quant aux effets du manque de responsabilité collective face à la dette et aux effets de cette drogue douce de l'endettement.

D'abord pour les générations futures qui vont hériter d'une situation d'endettement très délicate qu'il faudra gérer...

Ensuite, parce qu'une dette est synonyme d'obligation de recettes fiscales et donc sous une forme ou une autre, d'impôts, qui viendront tôt ou tard frapper les entreprises créatrices d'emplois et les investisseurs potentiels.

D'où la nécessité pour nous, en relation avec le thème de la saisine que nous avons écrit sur les investissements directs étrangers en BFC, de repenser très rapidement, avec l'État, comment limiter l'imposition et surtout encourager les financements d'investissements productifs, de recherche et d'innovation.

Face à la désindustrialisation, face à la dépendance de notre économie à d'autres puissances mondiales, nous devons mobiliser notre pays pour pousser les investissements productifs de demain qui créeront l'économie d'après-demain.

En conséquence, il faut compter sur une mobilisation collective dès 2021 pour que le PIB reparte à la hausse dans le respect de nos engagements en matière de transition, notamment, énergétique et écologique. Une analyse attentive de toutes les dépenses de fonctionnement sera incontournable pour dégager de l'autofinancement.

Nous ne pouvons terminer notre intervention sans une pensée particulière pour les entreprises encore dans l'impossibilité de reprendre leur activité et pour nos compatriotes vivant en deçà du seuil de pauvreté. Il faudra être très attentif dans les mois à venir et prévenir la casse sociale.

Sachons créer ensemble la spirale vertueuse de l'encouragement plutôt que le cycle infernal du découragement, de plus en plus présent dans notre pays.

Déclaration de Christophe Desmedt, au nom de l'U2P

Monsieur le Président,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le rapport relatif au budget primitif qui nous est soumis appelle de notre côté plusieurs remarques.

Si notre Conseil pointe légitimement la dégradation des capacités de désendettement de la Région compte tenu de la nécessité de faire face aux impacts budgétaires de la crise et plaide pour une reconstitution de sa capacité d'autofinancement, il nous semble toutefois que ce projet de budget 2021 constitue une nouvelle étape significative dans l'accompagnement des acteurs économiques par la Région.

Depuis le début de cette crise, la Région et l'État ont fait montre d'une réelle volonté de soutenir l'économie régionale. Outre les mesures d'urgence, cette volonté s'est traduite par le déploiement de France Relance, du Pacte régional des territoires, du plan d'accélération de l'investissement, et de l'abondement récent du **fonds régional des territoires** permettant l'intervention des intercommunalités sur les dépenses de fonctionnement et notamment le loyer.

Ce projet de budget, et l'affectation de 30 millions d'euros sur l'action économique, pour les dépenses de fonctionnement, franchit un nouveau cap en faveur des secteurs économiques lourdement frappés.

Accompagner les entreprises dans la sécurisation de leurs dépenses de fonctionnement, c'est leur garantir à moyen terme, de pouvoir investir. L'un ne peut aller sans l'autre.

La relance de l'économie et la préservation de l'emploi passent résolument par le soutien de l'économie de proximité, de l'artisanat, du commerce de proximité, des professions libérales qui, je le rappelle, sont générateurs d'emplois pérennes et non délocalisables.

Nous souhaitons, par conséquent, saluer ce nouvel effort apporté par la Région qui, prenant acte d'un contexte exceptionnel, marque une rupture par rapport aux budgets précédents.

Dans le même temps, nous n'oublions pas que cette relance durable de l'économie passera également par le soutien et l'encouragement de la consommation locale. L'économie de proximité, nous l'avons constaté ces dernières semaines, est plébiscitée par nos concitoyens. Et il nous reviendra dès lors de conforter cet élan favorable dans les mois et années à venir au bénéfice de l'économie et de l'emploi.

Déclaration de Pierrette Bardey, au nom de la CGT

Tout d'abord, nous réitérons notre critique sur le fait qu'il n'est pas normal que les conseillères et conseillers du CESER n'aient les projets d'avis que le vendredi soir pour une plénière le lundi suivant. Cette manière de procéder ne permet pas le travail collectif des conseillers alors que nous sommes tous ici des représentantes et représentants de la société civile mandaté.e.s par des organisations ou des collectifs de la région.

Dans ce budget, évidemment nous le comprenons, il y a beaucoup d'incertitudes sur les recettes ; sur ces recettes futures nous pouvons craindre que dans l'avenir ce seront en partie les collectivités territoriales qui feront les frais des restrictions budgétaires de la part de l'État, alors pourtant que ces collectivités ont en charge de mener des politiques de proximité, pour répondre à des besoins du quotidien.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, il nous paraît important concernant les nombreuses aides apportées, notamment en direction des entreprises, d'avoir des critères précis, lisibles et qualitatifs. L'augmentation du budget, les aides nombreuses, doivent en contrepartie exiger de la qualité, et donc de conditionner les aides pour les interventions de la collectivité.

La lecture du budget doit permettre de dégager les grands choix et engagements de la collectivité. À cette fin, les crédits alloués doivent donc apparaître dans les bonnes lignes budgétaires et les rubriques correspondantes.

Or, pour exemple, l'enveloppe budgétaire allouée à l'acquisition de bois et forêts par la Région apparaît sous la fonction "Activité économique" alors qu'elle devrait ou pourrait figurer sous la fonction "Environnement".

À moins que la Région BFC ne conçoive la forêt que, ou d'abord, comme un secteur économique. Auquel cas, la mention de ces crédits sous la rubrique "Activité économique" est parfaitement justifiée. Mais alors la Région ne peut afficher la biodiversité comme une priorité.

Si nous apprécions l'engagement sur les investissements dans le matériel ferroviaire qui en a bien besoin, nous attirons toutefois l'attention sur la réponse de ce matériel aux besoins notamment capacitaires entre le Nord Bourgogne et Paris.

La Région n'est pas responsable des catalogues constructeurs mais voyager potentiellement debout pendant 1h30 entre Laroche et Paris-Bercy ne fait pas rêver les usagers du quotidien.

La CGT s'abstiendra sur cet avis.

Déclaration d'Élisabeth Grimaud, au titre de l'URAF

Madame la présidente de Région, monsieur le vice-président, monsieur le président du CESER, mesdames, messieurs les conseillers,

Le Réseau des unions d'associations familiales a pour mission légale de représenter les familles devant les pouvoirs publics. En tant que représentante de ce réseau je vous rappelle que durant cette période, les familles ont été fortement mises à contribution. Elles restent un socle sur lequel la société toute entière continue de s'appuyer. En 2020, 94% des Français font confiance aux membres de leur famille, une confiance qui aide à traverser la période actuelle. Cette crise économique et sanitaire permet de redécouvrir combien les familles, quelles qu'en soient les structures, sont importantes et constituent la première cellule de solidarité. Mais la crise a aussi accentué les fragilités. La politique familiale doit être considérée comme un levier économique à part entière au cœur de l'après-crise. Prioriser l'emploi et repenser la politique de conciliation vie familiale - vie professionnelle est essentielle, si la Région a pris la mesure de l'emploi à travers ses mesures auprès des entreprises, des personnes en formation, elle peut aussi être un acteur de la conciliation des temps à travers ses politiques dédiées à la formation, au numérique et aux transports.

La crise a fait revenir au premier plan des besoins d'évolution des modes de travail et d'articulation avec la vie familiale. Parmi les formes d'organisation du travail, le télétravail est apparu comme une solution possible, mais à certaines conditions et pour certains types d'activité seulement. Pour le mouvement familial, il est important d'accompagner les familles, acteurs économiques à part entière à limiter les temps des transports par des offres adaptées (horaires) et de développer des centres de télétravail, formules hybrides de travail hors domicile.

Pour en revenir aux actions spécifiquement engagées par le Conseil régional en 2021, je souhaiterais plus particulièrement intervenir sur le volet de l'inclusion numérique.

Le Conseil régional a pour vocation de développer l'aménagement du territoire, il doit avoir aussi l'ambition de développer l'utilisation et l'usage de ses équipements auprès de toute la population. S'il est primordial de développer la couverture numérique, il est important de développer des programmes pour savoir s'en servir. Dans son programme du "numérique éducatif" il en prend la mesure. Mais sur d'autres programmes cette logique du développement des usages est moins flagrante. Les programmes dédiés à la formation, à l'emploi et à l'orientation scolaire comme la plate-forme Cléor doivent aussi bénéficier d'une plus grande visibilité et d'une aide à leur utilisation sans quoi leur optimisation sera rendue caduque.

Le numérique doit répondre à l'urgence, mais il doit être complété par des services humains afin de favoriser le lien social et d'approcher l'ensemble des familles, particulièrement celle en situation de précarité.

Dans ces circonstances sanitaires et économiques incertaines, le mouvement familial est sensible aux engagements de la Région. Les ambitions affichées autour des 5 priorités paraissent claires : réagir face à la crise, anticiper l'avenir, intensifier l'engagement de la région à l'ère des transitions énergétiques, écologiques et numériques, de garantir la coopération et de mobiliser les ressources humaines. L'éligibilité aux aides de la Région pour répondre à la situation de crise des entreprises le sont moins, il manque de la visibilité. Le mouvement familial reconnaît que la Région s'est emparé d'actions ne relevant pas toujours de son champ de compétences, en raison désengagement d'autres intervenants, et nous la félicitons.

Le mouvement familial qui souhaite rester un acteur mobilisable au service de la relance économique votera favorablement le budget.

Je vous remercie.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs pour la période 2017-2022, adopté en octobre 2017, incarne l'ambition touristique de la Région. Le troisième défi relevé par ce document est de faire de la région Bourgogne-Franche-Comté la première destination française d'œnotourisme. Le chantier 27 est spécifiquement dédié à cette filière.

Ce schéma régional de l'œnotourisme se décline en trois axes stratégiques, déclinés en 19 actions prioritaires :

- viser une haute notoriété œnotouristique à l'échelle nationale et internationale : marketing de la demande et promotion,
- développer un œnotourisme à impacts positifs : qualité et design de l'offre,
- assurer le leadership et l'anticipation des changements (gouvernance et influence).

La création d'un Comité de pilotage stratégique est envisagée. Coordonné par la Région, il rassemblera les représentants des acteurs concernés à l'échelle des vignobles de Bourgogne-Franche-Comté.

Un Comité technique opérationnel sera aussi constitué, composé des acteurs techniques concernés au sein des organismes publics et privés partenaires. Il aurait pour mission de coordonner et de mettre en oeuvre les actions sur le plan opérationnel.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER apprécie la présentation du rapport par les services de la Région, qui se sont faits le relais de la politique portée par les élus du Conseil régional.

Le Schéma régional de l'œnotourisme est un rapport de qualité, à la fois didactique et pédagogique, s'appuyant sur un diagnostic solide. Il démontre l'importance du Conseil régional en tant que chef de file sur cette thématique. Rôle qui lui est d'ailleurs bien reconnu par les différentes parties concernées.

Le CESER relève l'exemplarité de la démarche de concertation conduite par le Conseil régional avec l'ensemble des acteurs, les Conseils départementaux, les EPCI, les professionnels du monde viti-vinicole et du tourisme, ainsi que la cohérence de la vision stratégique.

Nous notons avec satisfaction la réorientation de l'objectif initialement exprimé dans le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL). Le schéma régional de l'œnotourisme précise en effet que le Conseil régional ambitionne de faire de la Bourgogne-Franche-Comté le leader français dans ce domaine, non pas par la quantité des visiteurs accueillis, mais par l'excellence de l'offre proposée. Cette évolution est conforme à la remarque que nous formulions en 2017, au sujet du SRDTL : "Nous insistons sur l'idée que ce schéma aurait dû s'attacher à tenter de développer une offre plus complexe, plus complète, pour augmenter la durée des séjours, au lieu de vouloir accueillir davantage de visiteurs¹."

Le schéma énonce que, en matière d'offres, une gamme Excellence sera construite au sein des territoires labellisés "Vignobles & Découvertes". Créé en 2009, ce label est attribué pour une durée de trois ans par Atout France, après recommandation du Conseil Supérieur de l'œnotourisme, aux destinations à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires. Ce label est une belle idée, mais il convient de lui donner davantage de visibilité et un contenu renforcé. A cet égard, le schéma semble aller dans le bon sens, puisque la fiche action 2.B "Programme d'évolution du label V&D vers excellence" prévoit :

(1) Avis sur le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017/2022 (rap. Philippe Bouquet), CESER Bourgogne-Franche-Comté, 10 octobre 2017, p. 2.

- la révision des exigences du label V&D et l'évolution de certains critères en fonction des attentes clients,
- la réalisation d'audits de contrôle,
- la mise en place d'actions de communication, de promotion et d'animation,
- un accompagnement des professionnels, via des formations, vers la labellisation V&D.

Nous notons que la Région ouvrira 80 000 € d'AE au Budget primitif 2021 pour développer certaines opérations nouvelles. Sur ce sujet, nous avons compris que la stratégie ne se limitait pas à ce financement. Il s'agit d'un budget de fonctionnement, pour lancer la dynamique et mettre en œuvre des actions de gouvernance. D'autres financements seront mobilisés, dans plusieurs programmes.

Ce schéma n'évoque pas l'évolution des pratiques culturelles. De fait, ce sujet relève de thématiques agricoles. Néanmoins, l'axe stratégique "Leadership et anticipation des changements - Gouvernance & influence" comprend un axe opérationnel intéressant : "Engagement de la politique d'œnotourisme en développement durable - Anticipation et adaptation au changement climatique." D'autres mesures concernent le développement durable, tel le "Plan pour une nouvelle mobilité touristique dans et entre les vignobles" (action 2.A.c).

Ce schéma cible trois clientèles : les experts, les curieux, les débutants enthousiastes. Il conviendra de veiller à ne pas créer d'inégalités de traitement entre ces catégories.

Le CESER regrette que, malgré une large concertation, l'approche du Conseil régional ne se fasse pas au plus près des territoires (par exemple, au travers des contrats de territoires).

En conclusion, ce schéma paraît être une opportunité pour les territoires viticoles. Il met également en évidence l'importance du collectif pour faire avancer les pratiques.

Le CESER sera attentif aux réalisations et à l'impact des mesures inscrites dans ce document, en particulier en termes de fréquentation touristique (les clientèles visées devraient toutefois empêcher le développement d'un tourisme de masse) ou de hausse des prix, toujours possible lorsque l'excellence est recherchée.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 10 abstentions.

Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional
**Protocole d'accord des lignes de dessertes fines
de Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Fabrice Chambelland

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Depuis quelques années, le financement de la modernisation des lignes secondaires génère des clefs de répartitions empiriques, sans cadrage général.

Missionné en janvier 2019 dans un cadre interministériel par l'État pour donner un cadre plus structuré, le Préfet François Philizot a remis en février 2020 des propositions qui reposent sur une clarification des responsabilités et des modalités de financement des investissements de régénération de ces lignes en fonction d'une classification établie de façon concertée.

Trois catégories de lignes sont ainsi distinguées :

1- Des lignes ayant vocation à être considérées comme le réseau structurant, donc à être prises en charge en ce qui concerne leur rénovation à 100% par SNCF réseau à compter de 2023.

Il s'agit pour la région des lignes :

- Nevers - Montchanin,
- Chemilly - Laroche-Migennes et le raccordement de Laroche-Migennes,
- Arc-et-Senans - Franois.

2- Des lignes dont les investissements ont vocation à rester financés dans le cadre des CPER jusqu'en 2022 puis de la future contractualisation État-Régions sur les mobilités après 2022, selon une clef de répartition qui sera déterminée ligne par ligne. L'intervention conjointe de l'État et de SNCF Réseau s'élève de 20 à 40% selon les lignes.

Il s'agit pour la région des lignes :

- Gilly sur Loire (limite AURA) - Paray le Monial - Chauffailles (limite AURA),
- Paray le Monial - Montchanin,
- Auxerre - Cravant - Avallon,
- Cravant - Clamecy - Corbigny, Lure - Luxeuil - Bain-les-Bains (limite Grand Est),
- Besançon - Morteau - Le Locle (limite Suisse),
- Frasné - Pontarlier - Les Verrières (limite Suisse).

3- Et enfin des lignes d'importance locale ou régionale dont les charges seront assumées à 100% par la Région. Elles pourront par exemple faire l'objet de schémas de gestion innovants introduits par l'article 172 de la loi d'orientation des mobilités (LOM) entre l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et SNCF Réseau.

Il s'agit pour la région des lignes :

- Étang-sur-Aroux - Autun,
- Andelot - Champagnole - Morez - Saint-Claude.

Les lignes dont la charge financière incombera à 100% à la Région sont des lignes dites "en antenne", répondant à la dénomination de desserte fine du territoire. Elles sont à ce jour déjà financées très majoritairement par la Région.

Avis du CESER

Le CESER a lu avec attention le protocole d'accord entre l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté concernant les lignes de desserte fine du territoire. Ce protocole fait suite aux dispositions de la loi d'orientation et des mobilités ainsi qu'aux travaux du Préfet Philizot apportant les préconisations sur la répartition financière des lignes entre l'État et la Région. Le CESER note, selon les termes du préambule du protocole, que "la mission Philizot, en partenariat avec les régions et SNCF réseau", visait à "recenser les cas difficiles et proposer des solutions innovantes à mettre œuvre, en termes techniques et de gouvernance, afin de répondre de façon adaptée à la situation de chaque ligne".

Ce protocole a fait débat en commission. Certains estiment que le protocole a au moins le mérite d'exister et de définir qui fait quoi après des années de tout TGV et d'immobilisme. Il n'est certainement pas parfait mais il définit clairement les responsabilités et facilitera la cohérence (dont nous manquons cruellement) dans les prochaines années.

Pour autant, la grande partie des échanges fait état de fortes réserves sur ce protocole.

Le CESER considère aujourd'hui que ce protocole constitue un désengagement de l'État dommageable à la politique d'aménagement du territoire et renvoie aux fonds propres des Régions une problématique qui revêt pourtant un caractère national.

En outre ce protocole ne traduit pas la technicité d'un réseau ferré à l'instar de la ligne des Hirondelles qui est constituée en grande partie d'ouvrages d'arts mais n'est considérée "en antenne" que parce qu'un déficit d'investissement a supprimé cette liaison côté Oyonnax.

Ce protocole implique le risque d'une mono activité et d'une utilisation sans réversibilité, ce qui va à l'encontre de la nature même du ferroviaire mais aussi d'une perspective de développement de transport ferroviaire plus écoresponsable notamment en ce qui concerne le FRET.

Ce protocole ne permet en rien d'espérer un gain qualitatif pour les voyageurs. En effet, il ne traduit la répartition des besoins financiers que pour la "régénération" mais pas pour la "modernisation" des lignes, qui nécessiterait des investissements complémentaires. Par ailleurs, aucun lien n'est fait entre l'entretien et la qualité du service.

Également, ce protocole ne se positionne que sous un angle purement financier et renvoie à des délibérations ultérieures des questions cruciales, telles que :

- le transfert de gestion et d'exploitation possible à des concessions privées,
- la maîtrise d'œuvre,
- ou la stratégie régionale concernant les gares induite par la Loi d'orientation des mobilités (LOM).

En point positif, le CESER salue le choix de maintenir la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) et la ligne Franois/Arc-et-Senans dans le réseau dimensionnant à la charge de l'État et la spécificité de la ligne Laroche/Auxerre dont seule la partie Chemilly/Auxerre entre dans le protocole État-Région.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Guy Zima, au nom de la CGT

Ce projet de protocole pose, sur la forme, principalement 2 problèmes :

- Le rapport du préfet Philizot auquel se réfère ce protocole est sorti sans l'argumentation et l'entièreté des travaux menés, dès lors, ses conclusions relèvent plus d'orientations et de réponses à une commande politique.
- Les décrets d'applications de la LOM, plus particulièrement son article 172, sont à ce stade et à notre connaissance en relecture en Conseil d'État et la prudence reste de mise sur la version qui en sortira.

Sur le fond, les problèmes posés sont plus nombreux, à commencer par le premier d'entre eux qui est le financement des infrastructures ou plutôt le manque de financement des infrastructures.

Conceptuellement, il est demandé au ferroviaire d'assurer par lui-même, ce que les autres modes n'assurent pas ou alors très partiellement, laissant à la collectivité la charge majeure des coûts et frais d'infrastructures et des externalités (Gaz à effet de serres, pollutions, congestion routière...).

Ce manque de financement s'est traduit par la concentration des moyens et des investissements de renouvellement sur la partie du réseau le plus circulé, au détriment du réseau moins circulé redéfini récemment comme Lignes de Dessertes Fines du Territoire comme pour mieux justifier la suite.

La suite, c'est l'abandon par l'État du financement des besoins de renouvellement de certaines lignes reprises dans le troisième groupe de ce protocole et d'abaisser drastiquement sa part dans le financement via les CPER du deuxième groupe. Pour compléter nous sommes en questionnement du contenu et du niveau de participations qui seront en vigueur post 2022 notamment des quotes-parts qui seront retenues entre État et Région.

Pour la CGT, les Régions n'ont pas vocation à financer le renouvellement des infrastructures ferroviaires, celui-ci relève du gestionnaire d'infrastructure qu'est SNCF Réseau, qui doit, par ses dépenses d'entretien et d'investissement, maintenir à niveau le réseau ferré national en fonctionnalités comme en définition. Pour ce faire, le propriétaire qu'est l'État doit donner les moyens en subvention d'investissement pour réaliser ce renouvellement. Pour ce qui est du développement, des fonctionnalités, le débat est différent.

Ce protocole par sa forme et son contenu entérinerait un transfert, certes déjà engagé, mais qui conduirait par sa généralisation à une balkanisation du réseau dans chaque région à la mode anglaise des années 90. Cela mènera à des choix faits localement par chaque région, selon ses orientations, ses capacités contributives avec des visions de court terme et bornées à la maille et aux compétences de la Région.

Les lignes concernées sont présentées comme terminus à Autun et Saint-Claude. Elles ne le sont que parce que la Région AURA a créé cette situation. Il en est de même à Autun ou la ligne va bien au-delà.

L'utilisation annoncée des nouvelles méthodes d'exploitation ainsi que de travaux vont spécialiser ces infrastructures de manière irréversible si l'objectif est de n'y faire circuler que du matériel léger est mis en œuvre. Cela les rendant inaccessibles à d'autres matériels ou à des trains FRET alors que le report modal nous est annoncé comme une priorité nationale.

Pour la CGT, un réseau n'a de sens que dans sa globalité, dans sa continuité territoriale et sa cohérence de fonctionnement.

Nous notons aussi que si cet accord est conclu, il le sera entre l'État et la Région et en présence de SNCF Réseau. Ce rôle de témoin passif devant assumer des décisions externes est pour le moins surprenant surtout quand on connaît son actionnaire unique et les contraintes qu'il lui impose.

L'ensemble de ces éléments poussent la CGT à être en désaccord profond avec ce protocole, ses fondements et ses risques et donc à nous prononcer en faveur de l'avis présenté notamment sur les réserves et craintes qu'il pointe.

Rapporteure : Élise Moreau

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Face au contexte actuel, la Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite renforcer la promotion, la compréhension et le respect du principe de Laïcité à travers l'adoption d'une "charte de la Laïcité" dont la signature et le respect conditionneront notamment le soutien de la Région.

Le texte de la charte de la laïcité proposée par la Région est identique à celui de chartes déjà approuvées par d'autres collectivités territoriales et représentants de l'État.

Cette charte de la laïcité sera par la suite soumise à toutes les structures associatives qui solliciteront une subvention de la Région. Son approbation formelle par ces structures devient, pour tous les dossiers reçus à partir de l'adoption de la présente, un préalable à l'octroi de subventions.

Avis du CESER

Le CESER salue l'engagement pris par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté avec ce choix d'adopter une charte de la Laïcité conditionnant toute attribution de subvention en faveur d'une structure associative à sa signature préalable par le demandeur. Au regard du contexte actuel et, parfois, d'une certaine méconnaissance du principe de Laïcité, garant de nos valeurs républicaines, le CESER soutient la démarche de la Région de l'application ferme de ce principe.

Il note avec satisfaction la démarche du Conseil régional consistant à reprendre la charte de la Laïcité réalisée par l'État et déjà approuvée par d'autres collectivités territoriales ou représentants de l'État. Ceci, afin d'éviter la multiplication de chartes et de permettre une plus grande lisibilité de ce principe.

Cette charte doit être un point d'appui pour de plus amples mesures. Par la suite, le CESER préconise d'accompagner les associations signataires de la charte de la Laïcité par des temps d'information, de formation et d'échanges, sous la forme d'assises de la Laïcité par exemple, pour faciliter sa mise en œuvre ainsi que son appropriation pleine et entière. Il convient de faire de ces structures associatives des signataires éclairés. Le Conseil régional peut s'appuyer sur un important réseau associatif dans la mise en place de ces actions. Les temps d'échanges et de formation pourraient même être proposés conjointement par l'État et le Conseil régional.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 2 abstentions.



Déclaration de Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT

Nous ne voyons pas d'opposition à ce qu'une charte soit proposée, en contrepartie d'un engagement financier du Conseil régional, ici pour le respect de la laïcité.

Ce principe d'engagements en contrepartie d'aides financières est une exigence pour la CGT, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre organisation syndicale, avec d'autres, a œuvré depuis plusieurs mois pour que les entreprises s'engagent en contrepartie des aides publiques accordées dans le cadre du plan de relance de la Région.

C'est pourquoi également nous exigeons, par exemple, en matière d'égalité entre les hommes et les femmes la signature contraignante d'une charte ou l'exigence d'un accord pour toutes les entreprises qui postulent pour un marché public.

La CGT votera l'avis.

Autosaisine

La réduction des déchets en Bourgogne-Franche-Comté : est-ce possible ?

VOTE : Ce rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

Présentation par Marie-Laure Schneider et Christian Baqué, rapporteurs

Déclaration

Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement et du développement durable

Madame la présidente, Monsieur le président, chers collègues.

Je voudrais apporter un soutien marqué à ce travail, aux trois axes d'orientations retenus et présentés par les rapporteurs.

Deux dimensions sont fondamentales :

- La réduction des déchets passe par la mise en place récurrente d'actions d'éducation, à destination de tous les publics et ce, de manières renouvelées et permanentes. Rien n'est acquis, il s'agit donc d'inscrire cette ambition d'éducation dans la durée, avec des soutiens dédiés, à l'échelle des différents EPCI et une nouvelle fois, pour tous les publics. Les politiques publiques et leur coordination régionale sont une des bases pour la réussite des actions de prévention.
- Le rôle fondamental et prépondérant que peuvent jouer les ressourceries-recycleries, au-delà de leurs missions propres, dans la structuration de projets territoriaux, économiques et sociaux, porteurs de sens et associant l'ensemble des acteurs locaux. (Voir référence faite dans le rapport, au projet de la recyclerie RE BON porté par PRÉVAL en pays Maïchois). Créateurs d'emplois pérennes et d'insertion, ces projets contribuent à la prise en charge d'enjeux environnementaux, de différentes formes d'inégalités, distribuent des salaires dont les volumes financiers sont consommés en grande partie sur les territoires. Contributeurs pour la mise en place de la nécessaire mixité des publics dans le pilotage et l'engagement à la réussite des différentes actions menées, ils sont en ce sens générateurs de lien social. Ils témoignent du rôle des soutiens publics et révèlent, souvent, la pertinence des politiques publiques.

Le niveau territorial est sans nul doute le meilleur atout pour la mise en oeuvre d'une dynamique qui pourrait contribuer à l'alliance entre les enjeux globaux et les réponses apportées localement. En ce sens, les politiques déchets menées en matière d'évitement et de gestion de nos rebuts de consommation n'échappent pas à cette règle au sein de laquelle les coopérations entre acteurs, à l'échelle territoriale, se doivent d'être initiées et soutenues sans relâche.

Merci pour votre attention.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr